|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | CERD/C/DOM/Q/13-14 |
|  | **Convention internationale surl’élimination de toutes les formesde discrimination raciale** | Distr. générale3 décembre 2012FrançaisOriginal: espagnol |

**Comité pour l’élimination de la discrimination raciale**

**Quatre-vingt-deuxième session**

11 février-1er mars 2013

**Point 4 de l’ordre du jour provisoire**

**Examen des rapports, observations et renseignements soumis
par les États parties en application de l’article 9 de la Convention**

 Liste de thèmes à traiter à l’occasion de l’examen des treizième et quatorzième rapports périodiques
de la République dominicaine (CERD/C/DOM/13-14)

|  |
| --- |
|  |
| On trouvera ci-après une liste de thèmes définis par le rapporteur de pays aux fins de l’examen des treizième et quatorzième rapports périodiques de la République dominicaine. Cette liste a pour but de structurer le dialogue entre la délégation de l’État partie et le Comité, et n’*appelle pas de réponses écrites*. Elle n’est pas exhaustive, et d’autres questions pourront être abordées au cours du dialogue. |
|  |

 1. Cadre général aux fins de l’application de la Convention, disponibilité et accessibilité des moyens de recours et des mécanismes de plainte en cas de discrimination raciale (art. 2, 6 et 7)

a) Évolution démographique de la République dominicaine;

b) Politiques publiques, cadre légal et institutionnel, et mécanismes permettant de combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l’intolérance qui y est associée, y compris les instances de dialogue, de consultation et de concertation avec les victimes, s’agissant en particulier des personnes d’ascendance haïtienne;

c) Plaintes déposées, procédures engagées et jugements rendus concernant des infractions de discrimination raciale;

d) Recours en *amparo* formés pour discrimination raciale auprès du nouveau Tribunal constitutionnel;

e) Exécution de la peine prononcée par la Cour interaméricaine des droits de l’homme dans l’affaire *Yean et Bosico* c. *République dominicaine*.

 2. Application du cadre légal contre la discrimination raciale
(art. 1er, 4 et 5)

a) La nouvelle Constitution de la République dominicaine du 26 janvier 2010 et l’application des dispositions de la Constitution protégeant les droits visés par la Convention;

b) L’incrimination de la discrimination et l’application des articles 336, 336-1 et 337 du Code pénal (CERD/C/DOM/13-14, par. 26 et 27);

c) L’application de la loi no 6132 relative à l’expression et à la diffusion de la pensée, et de l’article 13 du Code civil de la République dominicaine (CERD/C/DOM/13-14, par. 89 et 90).

 3. Égalité et problèmes rencontrés par les personnes d’ascendance africaine (art. 2, 4, 5 et 7)

a) Exercice et jouissance des droits de l’homme par les personnes d’ascendance africaine;

b) Reconnaissance des personnes d’ascendance africaine comme faisant partie intégrante de la société dominicaine;

c) Sécurité et protection des femmes d’ascendance africaine contre la double discrimination;

d) Mesures destinées à combattre les préjugés et les stéréotypes raciaux.

 4. Égalité et problèmes rencontrés par les Haïtiens et les Dominicains d’ascendance haïtienne (art. 2, 4, 5 et 7)

a) Exercice et jouissance des droits de l’homme par les Haïtiens et les Dominicains d’ascendance haïtienne;

b) Application rétroactive de la loi no 285-04, ainsi que des instructions internes telles que la circulaire no 017-07 de la Commission centrale électorale concernant l’interdiction d’accorder la nationalité dominicaine aux enfants d’immigrés clandestins, ce qui a des conséquences directes pour les Dominicains d’ascendance haïtienne;

c) Respect des droits de l’homme des travailleurs haïtiens, en particulier dans les secteurs de l’agriculture, des zones franches et de la construction;

d) Obstacles que rencontre la population haïtienne dans l’accès à la justice, tels que la pauvreté et les problèmes d’ordre linguistique;

e) Mesures de sensibilisation, d’information et d’éducation à l’intention des fonctionnaires et de la population en général destinées à combattre les préjugés et les stéréotypes discriminatoires à l’égard des Haïtiens et des Dominicains d’ascendance haïtienne.